

Du troisième jour du mois de février mil huit
cent quarante-six, Neuf heures du soir

N° 1

ACTE DE NAISSANCE de Marie Reine Vitel
née le deux février
à deux heures du soir fil légitime
de François Vitel
âgé de trente un ans, profession de tinatier
et de Françoise Ollivier
âgée de trente ans, profession de menagère
demeurant à Lannebert

* Si l'enfant est naturel, il faudra déclarer s'il est reconnu ou non reconnu.

L'enfant présenté à l'Officier de l'état civil a été reconnu être
du sexe feminin

La déclaration de la naissance a été faite par
Sepie âgé de
trente un ans, profession de tinatier
demeurant à Lannebert

Premier témoin, Toussaint Ollivier
âgé de vingt neuf ans, profession de manœuvre
delin demeurant à Lannebert

Second témoin, François Bouliou
âgé de cinquante huit ans, profession de laboureur
demeurant à Lannebert

Lecture donnée de ce que dessus, les comparant et témoins ont
déclaré ne faisant signe de contrefaçon
faisant tels;

Constaté suivant la loi, par moi Joseph Lequan
Maire Est Officier de l'État civil soussigné.

Joseph Lequan